

# Mobilité interprovinciale : Taux de rétention et taux d'entrée nets Immigrants admis de 2008 à 2013

Monica van Huystee

Recherche sur les politiques

2016



Ci4-171/2017F-PDF  
978-0-660-09390-1

Numéro de référence : R33-2016

## Table des matières

Mobilité interprovinciale de tous les immigrants .....	1
Mobilité interprovinciale des travailleurs qualifiés (TQ).....	3
Mobilité interprovinciale des candidats des provinces .....	5
Mobilité interprovinciale des candidats des provinces par province de désignation.....	7
Mobilité interprovinciale des membres de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC).....	9
Mobilité interprovinciale des immigrants de la catégorie du regroupement familial.....	11
Mobilité interprovinciale des réfugiés .....	13
Mobilité interprovinciale des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG).....	16
Mobilité interprovinciale des réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP).....	19



## Mobilité interprovinciale de tous les immigrants

### Taux de rétention et taux d'entrée nets par province, immigrants admis de 2008 à 2013

Tableau 1 : Taux de rétention et taux d'entrée nets de tous les immigrants

Province de destination	Première destination (a)	Sorties d'une province (b)	Vivant au même endroit en 2013 (c=a-b)	Entrées dans une province (d)	Résidents en 2013 (e=c+d)	Taux de rétention (=c/a)	Variation nette (=d-b)	Taux d'entrée net (=e/a)
Terre-Neuve-et-Labrador	2 900	1 025	1 875	450	2 325	64,7%	-575	80,2%
Île-du-Prince-Édouard	6 620	4 780	1 840	205	2 045	27,8%	-4 575	30,9%
Nouvelle-Écosse	9 455	2 435	7 020	1 465	8 485	74,2%	-970	89,7%
Nouveau-Brunswick	7 795	2 815	4 980	790	5 770	63,9%	-2 025	74,0%
Québec	209 150	26 380	182 770	7 785	190 555	87,4%	-18 595	91,1%
Ontario	430 275	29 865	400 410	37 045	437 455	93,1%	7 180	101,7%
Manitoba	56 335	8 830	47 505	2 855	50 360	84,3%	-5 975	89,4%
Saskatchewan	34 795	5 150	29 645	4 010	33 655	85,2%	-1 140	96,7%
Alberta	130 435	8 960	121 475	30 900	152 375	93,1%	21 940	116,8%
Colombie-Britannique	164 940	15 835	149 105	20 570	169 675	90,4%	4 735	102,9%

Source : BDIM 2013 (données publiées en février 2016)

#### Lecture du tableau 1 : Le cas de l'Ontario en exemple

Des 430 275 résidents permanents admis en Ontario de 2008 à 2013, 400 410 vivaient toujours en Ontario pendant l'année d'imposition (AI) 2013. Le taux de rétention de l'Ontario s'établit donc à 93,1 % (400 410/430 275).

Parmi les résidents permanents, 29 865 ont quitté l'Ontario et vivaient dans une autre province (migration de sortie), tandis que 37 045 autres ayant déclaré une province de destination autre que l'Ontario sont venus s'établir en Ontario (migration d'entrée). Le résultat net des entrées et des sorties pour l'Ontario s'établit donc à +7 180 (plus d'entrées que de sorties), soit un taux d'entrée net de 101,7 % (léger gain).

#### Définitions

*Première destination* : Total des admissions, par province, d'immigrants\* arrivés entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada pendant l'année d'imposition (AI) 2013 (selon Revenu Canada).

*Sorties d'une province* : Nombre total d'immigrants s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada, mais non dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province de destination.

*Vivant au même endroit en 2013* : Nombre total d'immigrants s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours dans leur province de destination pendant l'AI 2013.

*Entrées dans une province* : Nombre total d'immigrants s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 n'ayant pas comme destination initiale la province dans laquelle ils résidaient pendant l'AI 2013, par province.

*Résidents en 2013* : Par province, immigrants qui résidaient dans leur province de destination plus migration d'entrée.

*Taux de rétention* : Pourcentage d'immigrants arrivés entre 2008 et 2013 résidant dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province.

*Variation nette* : Nombre d'immigrants entrés dans une province en particulier moins ceux qui l'ont quittée pour une autre province.

*Taux d'entrée net* : Nombre d'immigrants résidant dans une province en particulier pendant l'AI 2013 divisé par le nombre d'immigrants ayant cette province comme destination initiale entre 2008 et 2013, exprimé en pourcentage.

\*Le terme « immigrants » englobe, dans ce cas, les résidents permanents de toutes les catégories d'immigration.

## Analyse

*L'analyse qui suit présente en contexte l'information du tableau qui précède, par rapport à des analyses antérieures, et propose au lecteur une interprétation plus fine des tendances de mobilité et des taux de rétention. Certains tableaux de données utilisés dans l'analyse ne sont pas présentés, en raison de contraintes d'espace. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la DGRE.*

De manière générale, les provinces ont accusé des taux de rétention relativement stables au cours des quelques dernières années.

- Le taux de rétention de l'Î.-P.-É. a reculé de 32,3 % pour l'AI 2011 à 27,8 % (AI 2013) et le taux d'entrée net pour 2013 (30,9 %) est lui aussi inférieur à celui de 2011 (37,3 %). L'Î.-P.-É. retient donc nettement moins du tiers des immigrants dont c'était la destination initiale, un problème pour une province dont les candidats des provinces comptent pour environ 90 % du flux annuel de nouveaux résidents. La plupart des migrants sortants de l'Î.-P.-É. partent pour l'Ontario (2 555) ou la C.-B. (1 720).
- L'Ontario et l'Alberta affichaient les taux de rétention les plus élevés au Canada (93,1 %), mais tandis que celui de l'Ontario demeurait stable par rapport à 2011, le taux de l'Alberta augmentait de 1,3 point de pourcentage entre 2011 et 2013, rejoignant ainsi l'Ontario.
- Les immigrants quittant l'Ontario allaient principalement en Alberta (12 910), en C.-B. (6 950) et au Québec (5 405). Les principales sources de migration d'entrée en Ontario étaient le Québec (15 030), la C.-B. (7 670) et l'Alberta (4 110). Le Manitoba (2 870) et l'Î.-P.-É. (2 555) figuraient parmi les autres sources, mais des immigrants de toutes les provinces de destination initiale étaient devenus des résidents de l'Ontario en 2013.
- Les migrants sortants de l'Alberta résidaient en Ontario (4 110) et en C.-B. (3 010) pendant l'AI 2013, tandis que l'Alberta attirait un nombre important de migrants de l'Ontario (12 910), du Québec (5 145), du Manitoba (3 340), de la Saskatchewan (2 170) et de la C.-B. (5 785).
- Le taux de rétention de la C.-B. a reculé légèrement, de 93,1 % pour l'AI 2011 à 90,4 % en 2013. Un groupe de 7 670 immigrants ayant la C.-B. comme destination initiale vivaient en Ontario en 2013, et un autre groupe de 5 785 vivaient en Alberta. Par ailleurs, la C.-B. a connu une migration d'entrée de 6 950 personnes venant de l'Ontario, 5 150 du Québec, 3 010 de l'Alberta, 1 885 du Manitoba et 1 720 de l'Î.-P.-É.
- Le taux de rétention du Québec a fléchi légèrement, passant de 88,7 % à 87,4 % entre les AI 2011 et 2013. Des immigrants ayant le Québec comme destination initiale se trouvaient en Ontario (15 030), en Alberta (5 145) et en C.-B. (5 150) en 2013. Autrement, environ 5 405 immigrants ayant l'Ontario comme destination initiale résidaient au Québec en 2013, et un autre groupe de 885 de la C.-B. et de 530 de l'Alberta avaient quitté leur destination initiale pour résider au Québec en 2013.
- Bien que les taux de rétention des provinces de l'Atlantique soient les plus faibles au Canada, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ont toutes deux enregistré une faible hausse de leurs taux de rétention depuis l'AI 2011 (respectivement de 62,7 % à 64,7 % et de 72 % à 74,2 %). Parmi ceux ayant quitté les provinces de l'Atlantique, la majorité avait choisi l'Ontario, suivie de la C.-B. et de l'Alberta.

## Notes méthodologiques

En raison de la nature des données de l'impôt sur le revenu, ces dernières ont deux à trois ans de retard sur l'année courante.

La méthode de calcul des taux de rétention fait appel à une période d'immigration de cinq ans en vue de produire des tendances de taux plus régulières au fil du temps, un profil préférable à des changements abrupts d'une année à la suivante en fonction des cycles économiques.

La population analysée comprend tous les immigrants qui sont devenus des résidents permanents entre 2008 et le 30 avril 2013, qui ont produit des déclarations de revenus en 2013 et qui avaient comme destination et lieu de résidence l'une des dix provinces (les chiffres pour les territoires représentent de petites cellules).

## Mobilité interprovinciale des travailleurs qualifiés (TQ)

### Taux de rétention et taux d'entrée nets par province, immigrants admis de 2008 à 2013

Tableau 1 : Taux de rétention et taux d'entrée nets des TQ

Province de destination	Première destination	Sorties d'une province		Entrées dans une province		Taux de rétention	Variation nette	Taux d'entrée net
	(a)	(b)	(c=a-b)	(d)	(e=c+d)	(=c/a)	(=d-b)	(=e/a)
Terre-Neuve-et-Labrador	435	165	270	215	485	62,1%	50	111,5%
Île-du-Prince-Édouard	20	10	10	20	30	50,0%	10	150,0%
Nouvelle-Écosse	2 040	710	1 330	600	1 930	65,2%	-110	94,6%
Nouveau-Brunswick	715	305	410	270	680	57,3%	-35	95,1%
Québec	123 355	13 770	109 585	4 330	113 915	88,8%	-9 440	92,3%
Ontario	139 915	16 330	123 585	15 405	138 990	88,3%	-925	99,3%
Manitoba	2 375	745	1 630	990	2 620	68,6%	245	110,3%
Saskatchewan	1 955	515	1 440	1 565	3 005	73,7%	1 050	153,7%
Alberta	35 230	3 950	31 280	12 990	44 270	88,8%	9 040	125,7%
Colombie-Britannique	41 125	6 965	34 160	7 080	41 240	83,1%	115	100,3%

Source : BDIM 2013 (données publiées en février 2016)

#### Lecture du tableau 1 : Le cas de l'Ontario en exemple

L'Ontario constituait la destination du plus grand nombre de travailleurs qualifiés (TQ) et de leurs familles admis au Canada entre 2008 et 2013. Les 139 915 TQ admis en Ontario pendant cette période représentaient 40 % du total des TQ admis au Canada de 2008 à 2013. De ce nombre, un total de 123 585 vivaient toujours en Ontario pendant l'année d'imposition (AI) 2013, soit un taux de rétention de 88,3 % (123 585/139 915) pour la province. L'Ontario affichait le deuxième taux de rétention le plus élevé au Canada (0,5 point de pourcentage de moins que l'Alberta et le Québec).

Parmi les TQ, 16 330 ont quitté l'Ontario pour vivre dans d'autres provinces (migration de sortie), alors qu'un autre groupe de 15 405 TQ ayant déclaré une province de destination autre que l'Ontario s'est établi dans la province (migration d'entrée). Le résultat net des entrées et sorties de migrants pour l'Ontario s'est établi donc à -925 (plus de sorties que d'entrées). En conséquence, les entrées nettes représentaient 99,3 % (perte de moins de 1 % de ceux qui avaient déclaré l'Ontario comme leur destination à l'admission).

#### Définitions

*Première destination* : Total des admissions, par province, de travailleurs qualifiés\* (TQ) arrivés entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada pendant l'année d'imposition (AI) 2013 (selon Revenu Canada).

*Sorties d'une province* : Nombre total de TQ s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada, mais non dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province de destination.

*Vivant au même endroit en 2013* : Nombre total de TQ s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours dans leur province de destination pendant l'AI 2013.

*Entrées dans une province* : Nombre total de TQ s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 n'ayant pas comme destination initiale la province dans laquelle ils résidaient pendant l'AI 2013, par province.

*Résidents en 2013* : Par province, de TQ qui résidaient dans leur province de destination plus migration d'entrée.

*Taux de rétention* : Pourcentage de TQ arrivés entre 2008 et 2013 résidant dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province.

*Variation nette* : Nombre de TQ entrés dans une province en particulier moins ceux qui l'ont quittée pour une autre province.

*Taux d'entrée net* : Nombre de TQ résidant dans une province en particulier pendant l'AI 2013 divisé par le nombre de TQ ayant cette province comme destination initiale entre 2008 et 2013, exprimé en pourcentage.

\*Travailleurs qualifiés : Comprend les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés, leurs conjoints et personnes à charge devenus résidents permanents, car aux fins de la mobilité, les familles ont tendance à migrer ensemble.

## Analyse

*L'analyse qui suit présente en contexte l'information du tableau qui précède, par rapport à des analyses antérieures, et propose au lecteur une interprétation plus fine des tendances de mobilité et des taux de rétention. Certains tableaux de données utilisés dans l'analyse ne sont pas présentés, en raison de contraintes d'espace. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la DGRE.*

Les TQ qui ne résidaient pas dans leur province de destination initiale avaient tendance à résider en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

- De manière générale, les provinces de l'Atlantique avaient des taux de rétention inférieurs à ceux des autres provinces (de l'ordre de 50 à 65 %). Très peu de TQ avaient l'Î.-P.-É. comme destination initiale, mais quelques-uns ayant d'autres provinces de destination initiale y résidaient en 2013, ce qui fait en sorte que l'Î.-P.-É. présentait à la fois le plus faible taux de rétention et, en conséquence du faible nombre de TQ ayant cette destination initiale, le taux d'entrée net le plus élevé.
- Le Québec constituait la destination du deuxième groupe le plus nombreux de TQ arrivant au Canada (123 355). Pendant l'AI 2013, 13 770 d'entre eux vivaient dans d'autres provinces, principalement en Ontario (8 215), en Alberta (3 390) et en C.-B. (1 565), ce qui se traduit par un taux de rétention de 88,8 % pour le Québec, le plus élevé (avec celui de l'Alberta) au Canada. Parallèlement, un autre groupe de 4 330 TQ ayant une autre province comme destination initiale vivaient au Québec, pour une perte nette de 9 440 TQ et un taux d'entrée net de 92,3 %.
- L'Alberta, la province comptant le quatrième plus grand nombre d'admissions de TQ, partageait le premier rang pour le taux de rétention (88,8 %). En outre, 12 990 TQ de plus ayant une autre province comme destination initiale résidaient en Alberta pendant l'AI 2013, alors que 3 950 autres ayant l'Alberta comme destination initiale résidaient ailleurs, surtout en Ontario (2 030) et en C.-B. (1 305). L'Alberta affichait donc un taux d'entrée net de 125,7 %, soit près de 26 % plus de TQ que le nombre ayant la province comme destination initiale.
- Les TQ migrant en Ontario provenaient principalement du Québec (8 215, soit 53 % des TQ entrants en Ontario), de la C.-B. (3 885 ou 25 %), de l'Alberta (2 030 ou 13 %), et dans une moindre proportion de l'ensemble des autres provinces.
- La Colombie-Britannique était la destination initiale du troisième groupe le plus important de TQ pendant la période (41 125). De ce nombre, en 2013, 6 965 résidaient dans d'autres provinces, principalement l'Ontario (3 885) et l'Alberta (2 220), tandis que 7 080 ayant une autre province de destination initiale résidaient en C.-B. Au final, le taux de rétention s'établissait à 83,1 %, avec un taux d'entrée net de 100,3 %.
- Quelque 2 375 TQ avaient déclaré le Manitoba comme destination initiale. De ce nombre, 1 630 résidaient au Manitoba pendant l'AI 2013 (perte de 745 TQ) pour un taux de rétention de 68,6 %, le plus faible à l'extérieur du Canada atlantique. Pendant la même période, un groupe de 900 TQ ayant d'autres provinces comme destination initiale résidaient au Manitoba en 2013, pour un taux d'entrée net de 110,3 %. Les TQ ayant le Manitoba comme destination initiale qui résidaient dans d'autres provinces en 2013 tendaient à s'être établis en Alberta et en Ontario.
- La Saskatchewan affichait un taux de rétention de 73,1 %; la plupart de ses TQ vivant dans d'autres provinces avaient choisi l'Ontario ou l'Alberta. Bien que près du quart de ses TQ vivaient dans d'autres provinces, l'entrée de TQ ayant d'autres provinces comme destination initiale qui vivaient en Saskatchewan en 2013 (1 625) représentait plus du triple de la migration de sortie. La Saskatchewan accusait donc un taux d'entrée net de 153,7 %, ou une augmentation nette de ses TQ de près de 54 %.

## Notes méthodologiques

En raison de la nature des données de l'impôt sur le revenu, ces dernières ont deux à trois ans de retard sur l'année courante.

La méthode de calcul des taux de rétention fait appel à une période d'immigration de cinq ans en vue de produire des tendances de taux plus régulières au fil du temps, un profil préférable à des changements abrupts d'une année à la suivante en fonction des cycles économiques.

La population analysée comprend tous les travailleurs qualifiés qui sont devenus des résidents permanents entre 2008 et le 30 avril 2013, qui ont produit des déclarations de revenus en 2013 et qui avaient comme destination et lieu de résidence l'une des dix provinces (les chiffres pour les territoires représentent de petites cellules).



## Mobilité interprovinciale des candidats des provinces

### Taux de rétention et taux d'entrée nets par province, immigrants admis de 2008 à 2013

Tableau 1 : Taux de rétention et taux d'entrée nets des candidats des provinces

Province de destination	Sorties			Entrées		Taux de rétention (=c/a)	Variation nette (=d-b)	Taux d'entrée net (=e/a)
	Première destination (a)	d'une province (b)	Vivant au même endroit en 2013 (c=a-b)	dans une province (d)	Résidents en 2013 (e=c+d)			
Terre-Neuve-et-Labrador	1 105	255	850	0	850	76,9%	-255	76,9%
Île-du-Prince-Édouard	5 880	4 445	1 435	30	1 465	24,4%	-4 415	24,9%
Nouvelle-Écosse	3 570	885	2 685	135	2 820	75,2%	-750	79,0%
Nouveau-Brunswick	4 870	1 795	3 075	115	3 190	63,1%	-1 680	65,5%
Québec	120	15	105	475	580	87,5%	460	483,3%
Ontario	6 890	715	6 175	8 040	14 215	89,6%	7 325	206,3%
Manitoba	41 135	5 240	35 895	610	36 505	87,3%	-4 630	88,7%
Saskatchewan	26 155	3 425	22 730	760	23 490	86,9%	-2 665	89,8%
Alberta	29 725	1 245	28 480	4 670	33 150	95,8%	3 425	111,5%
Colombie-Britannique	22 270	1 865	20 405	5 050	25 455	91,6%	3 185	114,3%

Source : BDIM 2013 (données publiées en février 2016)

\* Le décompte « Première destination » diffère du décompte des candidats des provinces désignés par une province en particulier, car à l'admission, certains candidats choisissent d'aller dans une province autre que leur province de désignation à l'arrivée.

#### Lecture du tableau 1 : Le cas du Manitoba en exemple

Des 41 135 résidents permanents ayant le Manitoba comme destination initiale et arrivés dans le cadre du Programme des candidats des provinces (CP) entre 2008 et 2013 (demandeurs principaux, conjoints et personnes à charge), 35 895 vivaient toujours au Manitoba en 2013. Le taux de rétention des CP au Manitoba s'établit donc à 87,3 % (35 895/41 135).

Un total de 5 240 CP a quitté le Manitoba pour d'autres provinces (migration de sortie), alors que 610 CP qui avaient déclaré une province de destination autre que le Manitoba sont déménagés au Manitoba (migration d'entrée). Pour le Manitoba, le résultat net des migrations d'entrée et de sortie de CP s'établit -4 630 (plus de sorties que d'entrées). Le taux d'entrée net s'établit donc à 88,7 % (perte nette de 11 % des CP arrivés pendant la période).

#### Définitions

*Première destination* : Total des admissions, par province, de candidats des provinces\* (demandeurs principaux, conjoints et personnes à charge) arrivés entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada pendant l'année d'imposition (AI) 2013 (selon Revenu Canada).

*Sorties d'une province* : Nombre total de candidats des provinces s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada, mais non dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province de destination.

*Vivant au même endroit en 2013* : Nombre total de candidats des provinces s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours dans leur province de destination pendant l'AI 2013.

*Entrées dans une province* : Nombre total de candidats des provinces s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 n'ayant pas comme destination initiale la province dans laquelle ils résidaient pendant l'AI 2013, par province.

*Résidents en 2013* : Par province, candidats des provinces qui résidaient dans leur province de destination plus migration d'entrée.

*Taux de rétention* : Pourcentage de candidats des provinces arrivés entre 2008 et 2013 résidant dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province.

*Variation nette* : Nombre de candidats des provinces entrés dans une province en particulier moins ceux qui l'ont quittée pour une autre province.

*Taux d'entrée net* : Nombre de candidats des provinces résidant dans une province en particulier pendant l'AI 2013 divisé par le nombre de candidats des provinces ayant cette province comme destination initiale entre 2008 et 2013, exprimé en pourcentage.

\*Les candidats des provinces sont des immigrants devenus résidents permanents dans la catégorie des candidats des provinces.

## Analyse

*L'analyse qui suit présente en contexte l'information du tableau qui précède, par rapport à des analyses antérieures, et propose au lecteur une interprétation plus fine des tendances de mobilité et des taux de rétention. Certains tableaux de données utilisés dans l'analyse ne sont pas présentés, en raison de contraintes d'espace. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la DGRE.*

En ce qui a trait aux candidats des provinces (CP), deux taux de rétention présentent un intérêt particulier, soit la proportion 1) de ceux qui avaient une province de destination initiale particulière et qui continuent d'y résider, et 2) de ceux désignés par une province en particulier qui continuent d'y résider.

Cette analyse répond à la première question, ce qui la rend comparable aux analyses des taux de rétention d'ensemble. Par ailleurs, deux provinces, l'Ontario et le Québec, présentent des tendances inhabituelles, et leur situation fait l'objet de certaines précisions ci-après relativement aux désignations.

- L'Î.-P.-É. présentait le plus faible taux de rétention des CP (24,4 %) de toutes les provinces. Ce taux était également inférieur à celui de l'AI 2011 (28,7 %). Les 4 445 CP ayant quitté la province résidaient principalement en Ontario (2 365) et en C.-B. (1 700), et quelques autres au Québec (150) et en Alberta (160). Autrement dit, parmi les CP qui avaient pour province de destination l'Î.-P.-É. entre 2008 et 2013, environ 75 % n'y vivaient plus en 2013; 38,5 % d'entre eux vivaient en Ontario et 25,9 % en C.-B.
- L'Alberta affichait le taux de rétention des CP le plus élevé (96 %). Par ailleurs, 4 670 CP ayant une autre province comme destination initiale vivaient en Alberta en 2013, la plupart provenant de la Saskatchewan (1 495), du Manitoba (1 470) et de la C.-B. (895). En 2013, environ 14 % plus de CP vivaient en Alberta que le nombre dont c'était la destination initiale.
- La C.-B. avait le deuxième taux de rétention le plus élevé (91,6 %), même si en 2013, des CP ayant la province comme destination initiale résidaient en Ontario (530) et en Alberta (895). Par contre, 5 050 CP ayant d'autres provinces de destination initiale résidaient en C.-B., avec des entrées importantes de l'Î.-P.-É. (1 700), du Manitoba (1 460) et, dans une moindre mesure, de la Saskatchewan (660) et de l'Alberta (425). En 2013, environ 14 % plus de CP vivaient en C.-B. que le nombre dont c'était la destination initiale.
- L'Ontario avait un Programme des candidats des provinces d'envergure relativement réduite, mais comptait beaucoup plus de candidats dont c'était la destination initiale que de candidats désignés par la province (6 890 comparativement aux 2 880 désignés). L'Ontario affichait néanmoins le troisième taux de rétention des CP le plus élevé (89,6 %) (huit points de pourcentage de plus que le taux pour l'AI 2011), ainsi que les plus fortes entrées depuis d'autres provinces (8 085), un nombre beaucoup plus élevé que celui des candidats dont c'était la destination initiale (6 890). Le taux d'entrée net est par conséquent très élevé (206 %), ce qui correspond aux résultats de 2011.
- Le Québec, qui n'a pas de programme des candidats des provinces, était la destination initiale de quelques CP (120) et a retenu la plupart d'entre eux, en plus d'en accueillir 475 autres provenant d'autres provinces. Par conséquent, son taux d'entrée net est également très élevé. Cette situation rejoint celle de 2011 alors que le Québec constituait la destination de quelques CP désignés par d'autres provinces et attirait un nombre encore plus élevé de CP qui avaient une autre province de destination initiale.
- En général, les taux de rétention des CP sont inférieurs dans le Canada atlantique par rapport au reste du pays, ce qui est également conforme aux résultats de 2011.

## Notes méthodologiques

En raison de la nature des données de l'impôt sur le revenu, ces dernières ont deux à trois ans de retard sur l'année courante.

La méthode de calcul des taux de rétention fait appel à une période d'immigration de cinq ans en vue de produire des tendances de taux plus régulières au fil du temps, un profil préférable à des changements abrupts d'une année à la suivante en fonction des cycles économiques.

La population analysée comprend les candidats des provinces qui sont devenus des résidents permanents entre 2008 et le 30 avril 2013, qui ont produit des déclarations de revenus en 2013 et qui avaient comme destination et lieu de résidence l'une des dix provinces (les chiffres pour les territoires représentent de petites cellules).

## Mobilité interprovinciale des candidats des provinces par province de désignation

### Taux de rétention et taux d'entrée nets par province, immigrants admis de 2008 à 2013

Tableau 1 : Taux de rétention et taux d'entrée nets des candidats des provinces par province de nomination

Province de désignation	Province de désignation (a)	Sorties d'une province (b)	Vivant au même endroit en 2013 (c=a-b)	Entrées dans une province (d)	Résidents en 2013 (e=c+d)	Taux de rétention (=c/a)	Variation nette (=d-b)	Taux d'entrée net (=e/a)
Terre-Neuve-et-Labrador	1 120	270	850	0	850	75,9%	-270	75,9%
Île-du-Prince-Édouard	7 360	5 875	1 485	0	1 485	20,2%	-5 875	20,2%
Nouvelle-Écosse	3 655	1 000	2 655	180	2 835	72,6%	-820	77,6%
Nouveau-Brunswick	5 175	2 025	3 150	50	3 200	60,9%	-1 975	61,8%
Québec				560	560		560	
Ontario	4 455	175	4 280	9 955	14 235	96,1%	9 780	319,5%
Manitoba	42 415	6 290	36 125	350	36 475	85,2%	-5 940	86,0%
Saskatchewan	26 825	3 890	22 935	555	23 490	85,5%	-3 335	87,6%
Alberta	29 620	1 280	28 340	4 820	33 160	95,7%	3 540	112,0%
Colombie-Britannique	21 125	1 580	19 545	5 915	25 460	92,5%	4 335	120,5%

Source : BDIM 2013 (données publiées en février 2016)

#### Lecture du tableau 1 : Le cas du Manitoba en exemple

Des 42 415 résidents permanents arrivés dans le cadre du Programme des candidats des provinces (CP), avec le Manitoba comme province de désignation et admis entre 2008 et 2013 (demandeurs principaux, conjoints et personnes à charge), un total de 36 125 vivaient au Manitoba pendant l'année d'imposition (AI) 2013. Le taux de rétention des CP désignés par le Manitoba et admis au Canada s'établit donc à 85,2 % (36 125/42 415).

Pendant l'AI 2013, 6 290 CP vivaient à l'extérieur du Manitoba (migration de sortie), tandis que 350 CP ayant une province de désignation autre que le Manitoba étaient déménagés dans la province (migration d'entrée). Le résultat net des migrations d'entrée et de sortie de CP pour le Manitoba s'établit à -5 940 (plus qui ne résidaient plus au Manitoba que d'arrivants). En conséquence, le taux d'entrée net est de 86 % (perte nette de 14 % des CP désignés par le Manitoba et arrivés au cours de la période).

#### Définitions

*Province de désignation* : Total des admissions, par province de désignation, de candidats des provinces\* (demandeurs principaux, conjoints et personnes à charge) arrivés entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada pendant l'année d'imposition (AI) 2013.

*Sorties d'une province* : Nombre total de candidats des provinces s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada, mais non dans leur province de désignation pendant l'AI 2013, par province de destination.

*Vivant au même endroit en 2013* : Nombre total de candidats des provinces s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours dans leur province de désignation pendant l'AI 2013.

*Entrées dans une province* : Nombre total de candidats des provinces s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 n'ayant pas été désignés par la province dans laquelle ils résidaient pendant l'AI 2013, par province.

*Résidents en 2013* : Par province, candidats des provinces qui résidaient dans leur province qui les avaient désignés plus migration d'entrée.

*Taux de rétention* : Pourcentage de candidats des provinces arrivés entre 2008 et 2013 résidant dans leur province de désignation pendant l'AI 2013, par province.

*Variation nette* : Nombre de candidats des provinces entrés dans une province en particulier moins ceux qui l'ont quittée pour une autre province.

*Taux d'entrée net* : Nombre de candidats des provinces résidant dans une province en particulier pendant l'AI 2013 divisé par le nombre de candidats des provinces ayant été désignés par cette province entre 2008 et 2013, exprimé en pourcentage.

\*Les candidats des provinces sont des immigrants devenus résidents permanents dans la catégorie des candidats des provinces.

## Analyse

*L'analyse qui suit présente en contexte l'information du tableau qui précède, par rapport à des analyses antérieures, et propose au lecteur une interprétation plus fine des tendances de mobilité et des taux de rétention. Certains tableaux de données utilisés dans l'analyse ne sont pas présentés, en raison de contraintes d'espace. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la DGRE.*

- L'Î.-P.-É. présentait le plus faible taux de rétention des CP (20,2 %) de toutes les provinces, taux qui est inférieur à celui de l'AI 2011 (22,7 %). Parmi les CP désignés par l'Î.-P.-É. entre 2008 et 2013, environ 80 % étaient des résidents d'autres provinces pendant l'AI 2013, notamment 42 % qui vivaient en Ontario, 31 % en C.-B. et près de 3 % au Québec et en Alberta.
- En général, les taux de rétention des CP sont inférieurs au Canada atlantique que dans le reste du pays, ce qui correspond également aux résultats de l'AI 2011. Depuis 2011, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ont vu augmenter considérablement leurs taux de rétention des CP (respectivement de 59,7 % à 75,9 %, et de 59,9 % à 72,6 %), la Nouvelle-Écosse ayant attiré certains des CP quittant l'Î.-P.-É. et le Nouveau-Brunswick.
- L'Ontario avait un Programme des candidats des provinces d'envergure relativement réduite, mais elle a retenu la plus forte proportion de ses candidats parmi toutes les provinces (96,1 %). Elle était également la province de résidence du plus grand nombre de CP désignés par d'autres provinces (9 955), plus du double du nombre de candidats que l'Ontario avait elle-même désignés (4 455). Un nombre considérable de candidats de toutes les autres provinces résidaient en Ontario, notamment de l'Î.-P.-É. (3 090), du Manitoba (2 650), de la Saskatchewan (1 290) et du Nouveau-Brunswick (1 145). Par conséquent, le taux d'entrée net est très élevé (320 %) et correspond aux résultats de l'AI 2011.
- L'Alberta avait le deuxième taux de rétention de CP le plus élevé (95,7 %), ainsi que le deuxième nombre le plus élevé de désignations. Néanmoins, 1 280 CP ne résidaient pas en Alberta pendant l'AI 2013, dont 535 résidant en Ontario et 455 en C.-B. Par ailleurs, 4 820 CP désignés par d'autres provinces vivaient en Alberta en 2013, la plupart provenant de la Saskatchewan (1 610), du Manitoba (1 565) et de la C.-B. (885). En 2013, l'Alberta comptait environ 12 % plus de CP vivant dans la province que son nombre de candidats désignés.
- La C.-B. présentait le troisième taux de rétention des CP le plus élevé (92,5 %), malgré le fait que 1 580 candidats désignés par la province résidaient en Alberta (885) ou en Ontario (485) pendant l'AI 2013. Inversement, un total de 5 915 CP ayant été désignés par autres province résidaient en C.-B., avec un apport d'entrée considérable de l'Î.-P.-É. (2 280), du Manitoba, (1 660), de la Saskatchewan (745) et de l'Alberta (455). En 2013, environ 21 % plus de CP que le nombre désigné par la C.-B. vivaient dans la province.
- La Saskatchewan affichait le quatrième taux de rétention le plus élevé (85,5 %), avec le troisième programme de candidats des provinces en envergure au Canada. Les candidats désignés qui ne résidaient pas en Saskatchewan avaient tendance à se retrouver en Alberta (1 610) ou en Ontario (1 290). Les entrées de candidats d'autres provinces ne suffisaient pas à remplacer le nombre de candidats désignés par la Saskatchewan résidant dans d'autres provinces, avec au final une perte nette de 12 % des candidats désignés par la Saskatchewan.
- Le Manitoba avait le plus de désignations et un taux de rétention légèrement inférieur (85,2 %) à celui de la Saskatchewan. Selon la tendance, les 6 290 candidats désignés ne résidant pas au Manitoba se trouvaient en Ontario (2 650), en C.-B. (1 660) ou en Alberta (1 565).

## Notes méthodologiques

En raison de la nature des données de l'impôt sur le revenu, ces dernières ont deux à trois ans de retard sur l'année courante.

La méthode de calcul des taux de rétention fait appel à une période d'immigration de cinq ans en vue de produire des tendances de taux plus régulières au fil du temps, un profil préférable à des changements abrupts d'une année à la suivante en fonction des cycles économiques.

La population analysée comprend tous les candidats des provinces qui sont devenus des résidents permanents entre 2008 et le 30 avril 2013, qui ont produit des déclarations de revenus en 2013, qui avaient été désignés par une province et qui résidaient dans l'une des dix provinces (les chiffres pour les territoires représentent de petites cellules).

## Mobilité interprovinciale des membres de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC)

### Taux de rétention et taux d'entrée nets par province, immigrants admis de 2008 à 2013

Tableau 1 : Taux de rétention et taux d'entrée nets de la catégorie de l'expérience canadienne

Province de destination	Sorties			Entrées		Taux de rétention (=c/a)	Variation nette (=d-b)	Taux d'entrée net (=e/a)
	Première destination (a)	d'une province (b)	Vivant au même endroit en 2013 (c=a-b)	dans une province (d)	Résidents en 2013 (e=c+d)			
Terre-Neuve-et-Labrador	10	0	10	0	10	100,0%	0	100,0%
Île-du-Prince-Édouard	NA	NA	0	0	0	NA	NA	NA
Nouvelle-Écosse	115	0	115	0	115	100,0%	0	100,0%
Nouveau-Brunswick	90	5	85	5	90	94,4%	0	100,0%
Québec	40	10	30	105	135	75,0%	95	337,5%
Ontario	12 410	415	11 995	225	12 220	96,7%	-190	98,5%
Manitoba	100	5	95	5	100	95,0%	0	100,0%
Saskatchewan	110	10	100	5	105	90,9%	-5	95,5%
Alberta	5 605	200	5 405	265	5 670	96,4%	65	101,2%
Colombie-Britannique	3 640	190	3 450	225	3 675	94,8%	35	101,0%

Source : BDIM 2013 (données publiées en février 2016)

#### Lecture du tableau 1 : Le cas de l'Ontario en exemple

L'Ontario était la destination du plus grand nombre de membres de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) et de leurs familles admis au Canada entre 2008 et 2013. Les 12 410 membres de la CEC admis en Ontario entre 2008 et 2013 représentaient 56 % du nombre total des membres de cette catégorie admis au Canada pendant la période. De ce nombre, un total de 11 995 vivaient toujours en Ontario pendant l'année d'imposition (AI) 2013, pour un taux de rétention pour la province de 96,7 % (11 995/12 410). L'Ontario présentait l'un des taux de rétention les plus élevés au Canada (inférieur à celui de la Nouvelle-Écosse, qui avait cependant un programme de très petite envergure).

Un total de 225 membres de la CEC a quitté l'Ontario pour vivre dans d'autres provinces (migration de sortie), alors que 415 autres ayant déclaré une province de destination autre que l'Ontario ont déménagé en Ontario (migration d'entrée). Le résultat net des migrations d'entrée et de sortie pour l'Ontario est donc -190 (plus de sorties que d'entrées). Par conséquent, le taux d'entrée net était de 99,2 % (perte de moins de 1 % de ceux qui avaient déclaré l'Ontario comme leur destination à l'admission).

#### Définitions

*Première destination* : Total des admissions, par province, de membres de la CEC\* arrivés entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada pendant l'année d'imposition (AI) 2013 (selon Revenu Canada).

*Sorties d'une province* : Nombre total de membres de la CEC s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada, mais non dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province de destination.

*Vivant au même endroit en 2013* : Nombre total de membres de la CEC s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours dans leur province de destination pendant l'AI 2013.

*Entrées dans une province* : Nombre total de membres de la CEC s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 n'ayant pas comme destination initiale la province dans laquelle ils résidaient pendant l'AI 2013, par province.

*Résidents en 2013* : Par province, membres de la CEC qui résidaient dans leur province de destination plus migration d'entrée.

*Taux de rétention* : Pourcentage de membres de la CEC arrivés entre 2008 et 2013 résidant dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province.

*Variation nette* : Nombre de membres de la CEC entrés dans une province en particulier moins ceux qui ont quitté pour une autre province.

*Taux d'entrée net* : Nombre de membres de la CEC résidant dans une province en particulier pendant l'AI 2013 divisé par le nombre de membres de la CEC ayant cette province comme destination initiale entre 2008 et 2013, exprimé en pourcentage.

\*Catégorie de l'expérience canadienne : Comprend les demandeurs principaux au titre de la CEC, leurs conjoints et personnes à charge, car aux fins de la mobilité, les familles ont tendance à migrer ensemble.



## Analyse

*L'analyse qui suit présente en contexte l'information du tableau qui précède, par rapport à des analyses antérieures, et propose au lecteur une interprétation plus fine des tendances de mobilité et des taux de rétention. Certains tableaux de données utilisés dans l'analyse ne sont pas présentés, en raison de contraintes d'espace. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la DGRE.*

La catégorie de l'expérience canadienne est une catégorie d'immigration relativement nouvelle et beaucoup de provinces ont très peu d'immigrants de cette catégorie, ce qui tend à exagérer la variation des taux.

Les membres de la CEC ne résidant pas dans leur province de destination initiale avaient tendance à résider en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique, qui étaient également les principales destinations pour cette catégorie.

- L'Alberta, la province avec le deuxième nombre le plus élevé d'admissions de membres de la CEC, affichait également un taux de rétention élevé (96,4 %). La migration de sortie était faible (200) et les 265 membres de la CEC ayant d'autres provinces comme destination initiale qui résidaient en Alberta en 2013 ont plus que compensé ceux qui avaient quitté la province. Le taux d'entrée net de l'Alberta s'établissait donc à 101,2 %, ce qui signifie que légèrement plus (1 %) de membres de la CEC résidaient en Alberta que le nombre ayant la province comme destination initiale.
- La Colombie-Britannique était la destination initiale du troisième plus grand nombre de membres de la CEC au cours de la période (3 640). De ce total, en 2013, 190 résidaient dans d'autres provinces, principalement en Ontario (105), le reste ayant choisi l'Alberta. En contrepartie, des membres de la CEC ayant comme destination initiale l'Ontario (120) ou l'Alberta (105) résidaient en C.-B., ce qui se traduit par un taux de rétention de 94,8 % et un taux d'entrée net de 101 %.
- Les autres provinces ont toutes vu arriver environ 100 membres de la CEC ou moins pendant la période. En conséquence, les taux de rétention sont très variables et les taux d'entrée nets sont exagérés par la faible population des cellules.

## Notes méthodologiques

En raison de la nature des données de l'impôt sur le revenu, ces dernières ont deux à trois ans de retard sur l'année courante.

La méthode de calcul des taux de rétention fait appel à une période d'immigration de cinq ans en vue de produire des tendances de taux plus régulières au fil du temps, un profil préférable à des changements abrupts d'une année à la suivante en fonction des cycles économiques.

La population analysée comprend tous les immigrants de la catégorie de l'expérience familiale qui sont devenus des résidents permanents entre 2008 et le 30 avril 2013, qui ont produit des déclarations de revenus en 2013 et qui avaient comme destination et lieu de résidence l'une des dix provinces (les chiffres pour les territoires représentent de petites cellules).

## Mobilité interprovinciale des immigrants de la catégorie du regroupement familial

### Taux de rétention et taux d'entrée nets par province, immigrants admis de 2008 à 2013

Tableau 1 : Taux de rétention et taux d'entrée nets des immigrants de la catégorie du regroupement familial

Province de destination	Première destination (a)	Sorties d'une province (b)	Vivant au même endroit en 2013 (c=a-b)	Entrées dans une province (d)	Résidents en 2013 (e=c+d)	Taux de rétention (=c/a)	Variation nette (=d-b)	Taux d'entrée net (=e/a)
Terre-Neuve-et-Labrador	480	70	410	45	455	85,4%	-25	94,8%
Île-du-Prince-Édouard	295	80	215	10	225	72,9%	-70	76,3%
Nouvelle-Écosse	2 115	360	1 755	210	1 965	83,0%	-150	92,9%
Nouveau-Brunswick	1 095	195	900	100	1 000	82,2%	-95	91,3%
Québec	44 590	2 295	42 295	1 325	43 620	94,9%	-970	97,8%
Ontario	150 260	5 955	144 305	4 320	148 625	96,0%	-1 635	98,9%
Manitoba	7 190	765	6 425	580	7 005	89,4%	-185	97,4%
Saskatchewan	3 460	440	3 020	815	3 835	87,3%	375	110,8%
Alberta	37 515	2 140	35 375	5 350	40 725	94,3%	3 210	108,6%
Colombie-Britannique	57 935	3 365	54 570	2 910	57 480	94,2%	-455	99,2%

Source : BDIM 2013 (données publiées en février 2016)

#### Lecture du tableau 1 : Le cas de l'Ontario en exemple

L'Ontario était la destination du plus grand nombre d'immigrants de la catégorie du regroupement familial admis au Canada entre 2008 et 2013. Les 150 260 immigrants de cette catégorie admis en Ontario entre 2008 et 2013 représentaient 49,3 % du nombre total des immigrants de la catégorie du regroupement familial admis au Canada pendant la période. De ce nombre, 144 305 vivaient toujours en Ontario pendant l'année d'imposition (AI) 2013, ce qui représente un taux de rétention pour l'Ontario de 96 % (144 305/150 260), soit le taux le plus élevé au Canada.

Au total, 5 955 de ces immigrants ont quitté l'Ontario pour vivre dans une autre province (migration de sortie), alors que 4 320 autres ayant déclaré une province de destination autre que l'Ontario ont déménagé en Ontario (migration d'entrée). Le résultat net des migrations d'entrée et de sortie pour l'Ontario est donc de -1 635 (plus de sorties que d'entrées). Par conséquent, le taux d'entrée net était de 98,9 % (perte de juste un peu plus de 1 % de ceux qui avaient déclaré l'Ontario comme leur destination à l'admission).

#### Définitions

*Première destination* : Total des admissions, par province, d'immigrants de la catégorie du regroupement familial\* (CRF) arrivés entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada pendant l'année d'imposition (AI) 2013 (selon Revenu Canada).

*Sorties d'une province* : Nombre total d'immigrants de la CRF s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada, mais non dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province de destination.

*Vivant au même endroit en 2013* : Nombre total d'immigrants de la CRF s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours dans leur province de destination pendant l'AI 2013.

*Entrées dans une province* : Nombre total d'immigrants de la CRF s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 n'ayant pas comme destination initiale la province dans laquelle ils résidaient pendant l'AI 2013, par province.

*Résidents en 2013* : Par province, immigrants de la CRF qui résidaient dans leur province de destination plus migration d'entrée.

*Taux de rétention* : Pourcentage d'immigrants de la CRF arrivés entre 2008 et 2013 résidant dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province.

*Variation nette* : Nombre d'immigrants de la CRF entrés dans une province en particulier moins ceux qui l'ont quittée pour une autre province.

*Taux d'entrée net* : Nombre d'immigrants de la CRF résidant dans une province en particulier pendant l'AI 2013 divisé par le nombre d'immigrants de la CRF ayant cette province comme destination initiale entre 2008 et 2013, exprimé en pourcentage.

*Immigrants de la catégorie du regroupement familial* : Comprend les conjoints et partenaires, les parents et grands-parents, et les autres immigrants de la catégorie du regroupement familial.

## Analyse

*L'analyse qui suit présente en contexte l'information du tableau qui précède, par rapport à des analyses antérieures, et propose au lecteur une interprétation plus fine des tendances de mobilité et des taux de rétention. Certains tableaux de données utilisés dans l'analyse ne sont pas présentés, en raison de contraintes d'espace. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la DGRE.*

Les immigrants de la catégorie du regroupement familial (CRF) avaient des taux de rétention relativement élevés comparativement à d'autres catégories, taux également supérieurs dans toutes les provinces par rapport à ceux des immigrants de cette catégorie arrivés entre 2006 et 2011.

L'Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec et l'Alberta étaient les principales destinations des immigrants de la CRF. Ces provinces avaient les taux de rétention les plus élevés et avaient tendance à attirer les flux les plus importants de migrants secondaires.

- La Colombie-Britannique était la destination initiale du deuxième plus grand nombre d'immigrants de la CRF pendant la période (57 935, soit 19 %). De ce nombre, pendant l'AI 2013, 3 365 résidaient dans d'autres provinces, principalement l'Alberta (1 500) et l'Ontario (1 335). En parallèle, 2 910 immigrants de la CRF ayant comme destination initiale une autre province résidaient en C.-B., notamment en provenance de l'Ontario (1 460), de l'Alberta (860) et du Québec (255). Par conséquent, le taux de rétention s'établissait à 94,2 %, avec un taux d'entrée net de 99,2 %.
- Le Québec constituait la destination initiale du troisième groupe le plus important d'immigrants de la CRF à l'admission (44 590, soit 15 %). En 2013, 2 295 d'entre eux vivaient dans d'autres provinces, surtout en Ontario (1 385) et en Alberta (560), pour un taux de rétention de 94,9 %, le deuxième plus élevé au Canada. Par ailleurs, 1 325 immigrants de la CRF ayant une autre province comme destination initiale, principalement l'Ontario (930), vivaient au Québec pendant l'AI 2013, pour un taux d'entrée net des immigrants de la CRF au Québec de 97,8 %.
- L'Alberta, la province comptant le quatrième nombre le plus élevé d'immigrants de la CRF (37 515), avait elle aussi un taux de rétention élevé (94,3 %). Environ 2 140 de ces immigrants résidaient dans d'autres provinces en 2013, alors que 5 350 ayant une autre province de destination initiale, principalement l'Ontario (2 635), la C.-B. (1 500) et le Québec (560), résidaient en Alberta. Le taux d'entrée net de l'Alberta atteignait donc 108,6 %.
- Le Manitoba était la destination initiale de 7 190 immigrants de la CRF, et affichait en fin de période un taux de rétention de 89,4 % et un taux d'entrée net de 97,4 %.
- La Saskatchewan constituait la destination initiale de 3 460 immigrants de la CRF, et 87,3 % d'entre eux y vivaient toujours pendant l'AI 2013. Bien qu'en 2013 environ 440 immigrants ayant comme destination la Saskatchewan vivaient dans d'autres provinces, 835 ayant comme destination initiale d'autres provinces résidaient en Saskatchewan, pour un taux d'entrée net de 110,8 %. La province comptait environ 11 % plus d'immigrants de la CRF qui y vivaient que le nombre de ceux qui avaient la Saskatchewan comme destination initiale.
- Toutes les provinces de l'Atlantique avaient accueilli de moindres nombres d'immigrants de la CRF. Les arrivées les plus importantes visaient la Nouvelle-Écosse (2 115) et le Nouveau-Brunswick (1 095), avec des taux de rétention respectifs de 83 % et de 82,2 %. Terre-Neuve et l'Î.P.-É. avaient considérablement moins d'arrivants, mais leurs taux de rétention avaient notablement augmenté par rapport à la période précédente, passant respectivement de 75 % à 85,4 %, et de 66,7 % à 72,9 %.

## Notes méthodologiques

En raison de la nature des données de l'impôt sur le revenu, ces dernières ont deux à trois ans de retard sur l'année courante.

La méthode de calcul des taux de rétention fait appel à une période d'immigration de cinq ou six ans en vue de produire des tendances de taux plus régulières au fil du temps, un profil préférable à des changements abrupts d'une année à la suivante en fonction des cycles économiques.

La population analysée comprend tous les immigrants de la catégorie du regroupement familial qui sont devenus des résidents permanents entre 2008 et le 30 avril 2013, qui ont produit des déclarations de revenus en 2013 et qui avaient comme destination et lieu de résidence l'une des dix provinces (les chiffres pour les territoires représentent de petites cellules).



## Mobilité interprovinciale des réfugiés

### Taux de rétention et taux d'entrée nets par province, réfugiés admis de 2008 à 2013

Tableau 1 : Taux de rétention et taux d'entrée nets des réfugiés

Province de destination	Première destination (a)	Sorties d'une province (b)	Vivant au même endroit en 2013 (c=a-b)	Entrées dans une province (d)	Résidents en 2013 (e=c+d)	Taux de rétention (=c/a)	Variation nette (=d-b)	Taux d'entrée net (=e/a)
Terre-Neuve-et-Labrador	540	295	245	5	250	45,4%	-290	46,3%
Île-du-Prince-Édouard	175	70	105	0	105	60,0%	-70	60,0%
Nouvelle-Écosse	780	150	630	60	690	80,8%	-90	88,5%
Nouveau-Brunswick	520	200	320	30	350	61,5%	-170	67,3%
Québec	17 400	2 085	15 315	630	15 945	88,0%	-1 455	91,6%
Ontario	55 325	3 260	52 065	2 880	54 945	94,1%	-380	99,3%
Manitoba	4 245	1 810	2 435	330	2 765	57,4%	-1 480	65,1%
Saskatchewan	2 105	455	1 650	385	2 035	78,4%	-70	96,7%
Alberta	9 155	625	8 530	4 975	13 505	93,2%	4 350	147,5%
Colombie-Britannique	6 600	925	5 675	580	6 255	86,0%	-345	94,8%

Source : BDIM 2013 (données publiées en février 2016)

#### Lecture du tableau 1 : Le cas de l'Ontario en exemple

L'Ontario était la destination initiale du plus grand nombre de réfugiés entre 2008 et 2013 (55 325, soit 57 %). De ce nombre, 52 065 vivaient en Ontario pendant l'année d'imposition (AI) 2013, ce qui correspond à un taux de rétention pour l'Ontario de 94,1 % (52 065/55 325), le plus élevé au Canada.

Toutefois, 3 260 réfugiés ayant l'Ontario comme destination vivaient dans d'autres provinces (migration de sortie), alors que 2 880 autres ayant déclaré une province de destination autre que l'Ontario ont déménagé en Ontario (migration d'entrée). Le résultat net des migrations d'entrée et de sortie pour l'Ontario est donc de -380 (plus de sorties que d'entrées). Par conséquent, le taux d'entrée net était de 99,3 % (perte de moins de 1 % des réfugiés qui avaient déclaré l'Ontario comme leur destination à l'arrivée).

#### Définitions

*Première destination* : Total des admissions, par province, de réfugiés\* arrivés entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada pendant l'année d'imposition (AI) 2013 (selon Revenu Canada).

*Sorties d'une province* : Nombre total de réfugiés s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada, mais non dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province de destination.

*Vivant au même endroit en 2013* : Nombre total de réfugiés s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours dans leur province de destination pendant l'AI 2013.

*Entrées dans une province* : Nombre total de réfugiés s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 n'ayant pas comme destination initiale la province dans laquelle ils résidaient pendant l'AI 2013, par province.

*Résidents en 2013* : Par province, réfugiés qui résidaient dans leur province de destination plus migration d'entrée.

*Taux de rétention* : Pourcentage de réfugiés arrivés entre 2008 et 2013 résidant dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province.

*Variation nette* : Nombre de réfugiés entrés dans une province en particulier moins ceux qui l'ont quittée pour une autre province.

*Taux d'entrée net* : Nombre de réfugiés résidant dans une province en particulier pendant l'AI 2013 divisé par le nombre de réfugiés ayant cette province comme destination initiale entre 2008 et 2013, exprimé en pourcentage.

*Réfugiés* : Comprend les résidents permanents qui sont des réfugiés pris en charge par le gouvernement, des réfugiés parrainés par le secteur privé, des réfugiés admis au Canada et des personnes à charge de réfugiés (membres de la famille de réfugiés admis au Canada qui vivaient à l'étranger au moment de leur demande). Exclut les cas pour motifs d'ordre humanitaire.

## Analyse

*L'analyse qui suit présente en contexte l'information du tableau qui précède, par rapport à des analyses antérieures, et propose au lecteur une interprétation plus fine des tendances de mobilité et des taux de rétention. Certains tableaux de données utilisés dans l'analyse ne sont pas présentés, en raison de contraintes d'espace. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la DGRE.*

Les réfugiés qui ne résidaient pas dans leur province de destination initiale avaient tendance à résider en Alberta et en Ontario. En 2013, ces deux provinces comptaient des nombres importants de réfugiés ayant une autre province comme destination initiale, mais l'Alberta avait près du double des entrées de l'Ontario.

- Terre-Neuve avait le taux de rétention de réfugiés le plus faible (45,4 %), en recul par rapport au taux de rétention de 50 % des réfugiés admis pendant la période 2006-2011. Les réfugiés ayant quitté la province avaient tendance à résider en Alberta ou en Ontario pendant l'AI 2013.
- L'Alberta, la province comptant le troisième nombre le plus élevé d'admissions de réfugiés, présentait le deuxième taux de rétention le plus élevé (93,2 %), supérieur à celui de 90,9 % pour la période 2006-2011. En outre, 4 975 réfugiés ayant d'autres provinces comme destination initiale résidaient en Alberta en 2013, tandis que 625 réfugiés ayant l'Alberta comme destination résidaient ailleurs, principalement en Ontario. L'Alberta affichait donc un taux d'entrée net de 147,5 %, soit 47 % plus de réfugiés que le nombre ayant choisi la province comme destination initiale. Toutes les provinces ont contribué à l'entrée de réfugiés en Alberta, mais les groupes les plus importants provenaient de l'Ontario (2 050), du Manitoba (1 340), du Québec (665) et de la C.-B. (400).
- Les réfugiés migrant vers l'Ontario provenaient de toutes les provinces; d'abord du Québec (1 145, soit 40 % des réfugiés entrants en Ontario), puis de la C.-B. et de l'Alberta (435 chacune), du Manitoba (305), de la Saskatchewan (235) et, dans une moindre mesure, des autres provinces. Le taux de rétention de l'Ontario, établi à 93,3 % pendant la période précédente, s'est hissé à 99,3 %.
- Le Québec était la destination du deuxième plus important nombre de réfugiés (17 400). Pendant l'AI 2013, ce sont 2 085 d'entre eux qui vivaient dans d'autres provinces, surtout en Ontario (1 145) et en Alberta (665), ce qui donne un taux de rétention des réfugiés de 88,1 % pour le Québec, le troisième plus élevé. Ce taux rejoint celui de 87 % enregistré pour la période précédente. Parallèlement, 630 réfugiés ayant d'autres provinces comme destination initiale vivaient au Québec, la majorité d'entre eux provenant de l'Ontario (500). Le Québec a donc connu une perte nette de 1 455 réfugiés, pour un taux d'entrée net de 91,6 %.
- La Colombie-Britannique était la destination initiale du quatrième plus important groupe de réfugiés pendant la période (6 600). De ce nombre, en 2013, 925 réfugiés résidaient dans d'autres provinces (principalement l'Ontario et l'Alberta), alors que 580 réfugiés ayant une autre province de destination initiale résidaient en C.-B. Le résultat est un taux de rétention de 86 %, un recul de trois points par rapport à la période précédente, et un taux d'entrée net de 94,8 %.
- Le Manitoba constituait la destination initiale de 4 245 réfugiés. De ce nombre, 2 435 résidaient toujours au Manitoba pendant l'AI 2013, pour un taux de rétention des réfugiés de 57,4 %, le deuxième plus faible au Canada. Il s'agissait d'un recul par rapport aux 62,8 % de la période précédente. Parmi les 1 810 réfugiés ayant quitté le Manitoba, la plupart (1 340) vivaient en Alberta en 2013, et 305 en Ontario. Par ailleurs, 330 réfugiés ayant une autre province comme destination initiale vivaient au Manitoba en 2013, pour une variation nette de -1 480 et un taux d'entrée net de 65,1 %.
- La Saskatchewan avait un taux de rétention de 78,4 %, avec 455 de ses réfugiés partis vivre dans d'autres provinces. De plus, 385 réfugiés ayant une autre province comme destination initiale sont venus s'établir en Saskatchewan, pour un taux d'entrée net de 96,7 %.
- La plupart des provinces de l'Atlantique affichaient des taux de rétention des réfugiés relativement faibles par rapport à d'autres provinces. La Nouvelle-Écosse faisait exception, avec un taux de rétention de 80,8 % et un taux d'entrée net de 88,5 %.
- L'Î.P.-É. avait le plus petit nombre de réfugiés, mais son taux de rétention des réfugiés (60 %) représentait plus du double de son taux de rétention de tous les immigrants (27,8 %) et le triple de son taux de rétention des candidats des provinces (par province de désignation).

## Notes méthodologiques

En raison de la nature des données de l'impôt sur le revenu, ces dernières ont deux à trois ans de retard sur l'année courante.

La méthode de calcul des taux de rétention fait appel à une période d'immigration de cinq ans en vue de produire des tendances de taux plus régulières au fil du temps, un profil préférable à des changements abrupts d'une année à la suivante en fonction des cycles économiques.

La population analysée comprend tous les réfugiés qui sont devenus des résidents permanents entre 2008 et le 30 avril 2013, qui ont produit des déclarations de revenus en 2013 et qui avaient comme destination et lieu de résidence l'une des dix provinces (les chiffres pour les territoires représentent de petites cellules).

## Mobilité interprovinciale des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG)

### Taux de rétention et taux d'entrée nets par province, réfugiés admis de 2008 à 2013

Tableau 1 : Taux de rétention et taux d'entrée nets des réfugiés pris en charge par le gouvernement

Province de destination	Première destination (a)	Sorties d'une province (b)	Vivant au même endroit en 2013 (c=a-b)	Entrées dans une province (d)	Résidents en 2013 (e=c+d)	Taux de rétention (=c/a)	Variation nette (=d-b)	Taux d'entrée net (=e/a)
Terre-Neuve-et-Labrador	510	280	230	0	230	45,1%	-280	45,1%
Île-du-Prince-Édouard	165	65	100	0	100	60,6%	-65	60,6%
Nouvelle-Écosse	570	90	480	35	515	84,2%	-55	90,4%
Nouveau-Brunswick	435	165	270	20	290	62,1%	-145	66,7%
Québec	4 985	885	4 100	100	4 200	82,2%	-785	84,3%
Ontario	8 730	710	8 020	1 235	9 255	91,9%	525	106,0%
Manitoba	1 250	335	915	195	1 110	73,2%	-140	88,8%
Saskatchewan	1 180	220	960	110	1 070	81,4%	-110	90,7%
Alberta	3 030	170	2 860	1 440	4 300	94,4%	1 270	141,9%
Colombie-Britannique	2 540	405	2 135	190	2 325	84,1%	-215	91,5%

Source : BDIM 2013 (données publiées en février 2016)

#### Lecture du tableau 1 : Le cas de l'Ontario en exemple

L'Ontario était la destination du plus grand nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) admis au Canada entre 2008 et 2013. Les 8 730 RPG admis en Ontario entre 2008 et 2013 représentaient 37 % du nombre total de RPG admis au Canada pendant la période. De ce nombre, un total de 8 020 vivaient toujours en Ontario pendant l'année d'imposition (AI) 2013, ce qui signifie un taux de rétention pour l'Ontario de 91,9 % (8 020/8 730), le deuxième plus élevé au Canada (derrière l'Alberta).

Au total, 710 RPG ont quitté l'Ontario pour vivre dans d'autres provinces (migration de sortie), alors que 1 245 autres ayant déclaré une province de destination autre que l'Ontario s'y sont établis (migration d'entrée). Le résultat net des migrations d'entrée et de sortie pour l'Ontario est donc de +535 (plus d'entrées que de sorties). Par conséquent, le taux d'entrée net était de 106,1 % (gain de 6 % par rapport au nombre de ceux qui avaient déclaré l'Ontario comme destination à l'admission).

#### Définitions

*Première destination* : Total des admissions, par province, de RPG\* arrivés entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada pendant l'année d'imposition (AI) 2013 (selon Revenu Canada).

*Sorties d'une province* : Nombre total de RPG s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada, mais non dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province de destination.

*Vivant au même endroit en 2013* : Nombre total de RPG s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours dans leur province de destination pendant l'AI 2013.

*Entrées dans une province* : Nombre total de RPG s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 n'ayant pas comme destination initiale la province dans laquelle ils résidaient pendant l'AI 2013, par province.

*Résidents en 2013* : Par province, RPG qui résidaient dans leur province de destination plus migration d'entrée.

*Taux de rétention* : Pourcentage de RPG admis entre 2008 et 2013 résidant dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province.

*Variation nette* : Nombre de RPG entrés dans une province en particulier moins ceux qui l'ont quittée pour une autre province.

*Taux d'entrée net* : Nombre de RPG résidant dans une province en particulier pendant l'AI 2013 divisé par le nombre de RPG ayant cette province comme destination initiale entre 2008 et 2013, exprimé en pourcentage.

\*RPG : Réfugiés pris en charge par le gouvernement qui sont des résidents permanents.

## Analyse

*L'analyse qui suit présente en contexte l'information du tableau qui précède, par rapport à des analyses antérieures, et propose au lecteur une interprétation plus fine des tendances de mobilité et des taux de rétention. Certains tableaux de données utilisés dans l'analyse ne sont pas présentés, en raison de contraintes d'espace. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la DGRE.*

Les RPG qui ne résidaient pas dans leur province de destination initiale en 2013 avaient tendance à résider en Ontario et en Alberta, en nombres importants et provenant de toutes les autres provinces.

- Terre-Neuve présentait le plus faible taux de rétention de RPG au Canada (45,1 %). Les RPG quittant la province avaient tendance à résider en Alberta ou en Ontario pendant l'AI 2013.
- L'Alberta, la province comptant le troisième nombre le plus élevé d'admissions de RPG, affichait le taux de rétention le plus élevé (94,4 %). De plus, 1 460 RPG ayant une autre province de destination initiale résidaient en Alberta pendant l'AI 2013, alors que seulement 170 de ces réfugiés ayant choisi l'Alberta comme destination résidaient à l'extérieur de la province, principalement en Ontario. L'Alberta présentait donc un taux d'entrée net de 142 %, c'est-à-dire 42 % plus de RPG que ceux qui devaient initialement s'y établir.
- L'Ontario constituait la destination du plus grand nombre de RPG (8 730). Les RPG migrant vers l'Ontario provenaient du Québec (505, soit 40 % des entrées de RPG en Ontario), du Manitoba (125), de la C.-B. (120), de l'Alberta (115), de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick (100 chacune), et dans une moindre mesure, des autres provinces.
- Le Québec était la destination du deuxième nombre le plus élevé de RPG admis au Canada (4 985). Pendant l'AI 2013, 885 d'entre eux vivaient dans une autre province, surtout en Ontario (505) et en Alberta (260), ce qui représente un taux de rétention de 82 % pour le Québec. Par ailleurs, 100 RPG ayant une autre province de destination initiale vivaient au Québec en 2013. Cette perte nette de 785 RPG se traduit par un taux d'entrée net de 84 %.
- La Colombie-Britannique représentait la destination initiale du quatrième plus important groupe de RPG pendant la période (2 540). De ce nombre, pendant l'AI 2013, 405 RPG résidaient dans d'autres provinces (principalement l'Alberta et l'Ontario) et 190 RPG ayant une autre province de destination initiale résidaient en C.-B. Au final, le taux de rétention s'établissait à 84 % et le taux d'entrée net à 92 %.
- Environ 1 250 RPG avaient déclaré le Manitoba comme destination initiale. En 2013, ils étaient 915 à toujours résider au Manitoba, pour un taux de rétention de 73,2 %. Par ailleurs, 195 RPG ayant une autre province comme destination initiale vivaient au Manitoba pendant l'AI 2013, pour un taux d'entrée net de 89 %. Les RPG devant s'établir au Manitoba qui résidaient dans une autre province en 2013 avaient tendance à vivre en Alberta ou en Ontario.
- La Saskatchewan affichait un taux de rétention de 81,4 %; la plupart de ses RPG vivant dans d'autres provinces avaient choisi l'Alberta.
- Plusieurs provinces de l'Atlantique avaient des taux de rétention des RPG inférieurs à ceux des autres provinces, mais proportionnellement, leur rétention des RPG dépassait leur rétention de nombreuses autres catégories d'immigrants.
- La Nouvelle-Écosse faisait l'exception à cette tendance à de plus faibles taux de rétention dans les provinces de l'Atlantique, avec un taux de rétention de 84,2 %, et un taux d'entrée net de près de 90,7 %.
- L'Î.P.-É. comptait le plus petit nombre de RPG, mais son taux de rétention des RPG était nettement supérieur à son taux de rétention de tous les immigrants, atteignant même le triple de son taux de rétention des candidats des provinces (par province de désignation). Les RPG ayant quitté l'Î.P.-É. avaient tendance à résider en Ontario pendant l'AI 2013.

## Notes méthodologiques

En raison de la nature des données de l'impôt sur le revenu, ces dernières ont deux à trois ans de retard sur l'année courante.

La méthode de calcul des taux de rétention fait appel à une période d'immigration de cinq ans en vue de produire des tendances de taux plus régulières au fil du temps, un profil préférable à des changements abrupts d'une année à la suivante en fonction des cycles économiques.

La population analysée comprend tous les RPG qui sont devenus des résidents permanents entre 2008 et le 30 avril 2013, qui ont produit des déclarations de revenus en 2013 et qui avaient comme destination initiale et lieu de résidence l'une des dix provinces (les chiffres pour les territoires représentent de petites cellules).

## Mobilité interprovinciale des réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) Taux de rétention et taux d'entrée nets par province, réfugiés admis de 2008 à 2013

Tableau 1 : Taux de rétention et taux d'entrée nets des réfugiés parrainés par le secteur privé

Province de destination	Première destination	Sorties d'une province	Vivant au même endroit en 2013	Entrées dans une province	Résidents en 2013	Taux de rétention	Variation nette	Taux d'entrée net
	(a)	(b)	(c=a-b)	(d)	(e=c+d)	(=c/a)	(=d-b)	(=e/a)
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0	0	0	0	NA	0	NA
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0	NA	0	NA
Nouvelle-Écosse	70	5	65	5	70	92,9%	20	100,0%
Nouveau-Brunswick	15	0	15	0	15	100,0%	0	100,0%
Québec	1 905	310	1 595	60	1 655	83,7%	-250	86,9%
Ontario	10 040	850	9 190	935	10 125	91,5%	85	100,8%
Manitoba	2 760	1 415	1 345	50	1 395	48,7%	-1 365	50,5%
Saskatchewan	715	180	535	105	640	74,8%	-75	89,5%
Alberta	2 775	210	2 565	1 985	4 550	92,4%	1 775	164,0%
Colombie-Britannique	1 925	335	1 590	165	1 755	82,6%	-170	91,2%

Source : BDIM 2013 (données publiées en février 2016)

### Lecture du tableau 1 : Le cas de l'Ontario en exemple

L'Ontario était la destination du plus grand nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) admis au Canada entre 2008 et 2013. Les 10 040 RPSP qui se sont établis en Ontario entre 2008 et 2013 représentaient 49,7 % de tous les RPSP admis au Canada pendant la période. De ce nombre, 9 190 vivaient toujours en Ontario pendant l'année d'imposition (AI) 2013, ce qui représente pour l'Ontario un taux de rétention de 91,5 % (9 190/10 040). Il s'agit du deuxième taux de rétention le plus élevé au Canada (après l'Alberta).

Parmi les RPSP, 850 avaient quitté l'Ontario et vivaient dans d'autres provinces (migration de sortie), tandis que 935 autres qui avaient déclaré une province de destination autre que l'Ontario sont venus s'établir en Ontario (migration d'entrée). Le résultat net des migrations d'entrée et de sortie pour l'Ontario est donc de +85 (légèrement plus d'entrées que de sorties). Par conséquent, le taux d'entrée net était de 100,8 % (gain d'un peu moins de 1 % par rapport à ceux qui avaient déclaré l'Ontario comme leur destination à l'admission).

#### Définitions

*Première destination* : Total des admissions, par province, de RPSP\* arrivés entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada pendant l'année d'imposition (AI) 2013 (selon Revenu Canada).

*Sorties d'une province* : Nombre total de RPSP s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours au Canada, mais non dans leur province de destination initiale pendant l'AI 2013, par province de destination.

*Vivant au même endroit en 2013* : Nombre total de RPSP s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 et résidant toujours dans leur province de destination pendant l'AI 2013.

*Entrées dans une province* : Nombre total de RPSP s'étant établis dans une province entre 2008 et 2013 n'ayant pas comme destination la province dans laquelle ils résidaient pendant l'AI 2013, par province.

*Résidents en 2013* : Par province, RPSP qui résidaient dans leur province de destination plus migration d'entrée.

*Taux de rétention* : Pourcentage de RPSP arrivés entre 2008 et 2013 résidant dans leur province de destination pendant l'AI 2013, par province.

*Variation nette* : Nombre de RPSP entrés dans une province en particulier moins ceux qui l'ont quittée pour une autre province.

*Taux d'entrée net* : Nombre de RPSP résidant dans une province en particulier pendant l'AI 2013 divisé par le nombre de réfugiés ayant cette province comme destination initiale entre 2008 et 2013, exprimé en pourcentage.

\*RPSP : Réfugiés parrainés par le secteur privé qui sont des résidents permanents.



## Analyse

*L'analyse qui suit présente en contexte l'information du tableau qui précède, par rapport à des analyses antérieures, et propose au lecteur une interprétation plus fine des tendances de mobilité et des taux de rétention. Certains tableaux de données utilisés dans l'analyse ne sont pas présentés, en raison de contraintes d'espace. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la DGRE.*

Les RPSP qui ne résidaient pas dans leur province de destination initiale avaient tendance à résider en Alberta et en Ontario. L'Alberta comptait plus du double de RPSP ayant migré vers la province que l'Ontario (migration d'entrée de 2 025 RPSP comparativement à 935 pour l'Ontario).

Un petit nombre de RPSP se sont établis à Terre-Neuve et à l'Î.P.-É., de même qu'un nombre très minime au Nouveau-Brunswick.

- Le Manitoba était la destination du troisième plus important nombre de RPSP (2 760), avec cependant le plus faible taux de rétention (48,7 %). Parmi les 1 415 RPSP ayant quitté la province, la plupart (1 135) résidaient en Alberta ou en Ontario (180) pendant l'AI 2013. Quelques RPSP qui n'avaient pas le Manitoba comme destination initiale résidaient dans la province en 2013, pour un taux d'entrée net de 50,5 %.
- La Nouvelle-Écosse a enregistré seulement 70 arrivées de RPSP, mais a pu en retenir 92,9 % (taux de rétention le plus élevé).
- L'Alberta, la province comptant le deuxième nombre le plus élevé d'arrivées de RPSP, présentait le deuxième taux de rétention le plus élevé (92,4 %). Un autre groupe de 1 985 RPSP ayant d'autres provinces comme destination initiale résidaient en Alberta en 2013 (plus importante migration de toutes les provinces), alors que seulement 210 de ceux ayant choisi l'Alberta comme destination initiale résidaient à l'extérieur de la province, surtout en Ontario (185). L'Alberta affichait donc un taux d'entrée net de 164 %, soit 64 % plus de RPSP que ceux qui devaient au départ s'y établir.
- Les RPSP migrant vers l'Ontario se répartissaient à peu près également parmi toutes les provinces.
- Le Québec constituait la destination initiale de 1 905 RPSP. De ce nombre, 1 595 résidaient toujours dans la province pendant l'AI 2013. La majorité de ceux qui avaient migré vers d'autres provinces vivaient en Ontario (185). Le Québec affichait un taux de rétention de 83,7 %. Seulement 60 RPSP ont migré vers le Québec, pour un taux d'entrée net de 86,9 %.
- La Colombie-Britannique était la destination initiale de 1 925 RPSP. De ce nombre, pendant l'AI 2013, 335 résidaient dans d'autres provinces, principalement en Ontario (245) et en Alberta (80), et 165 RPSP ayant une autre province comme destination résidaient en C.-B. Le résultat final se traduit par un taux de rétention de 82,6 % et un taux d'entrée net de 91,2 %.
- La Saskatchewan affichait un taux de rétention de 74,8 %, mais un taux d'entrée net de 89,5 %. La plupart de ses RPSP vivant dans d'autres provinces se trouvaient en Ontario (135).

## Notes méthodologiques

En raison de la nature des données de l'impôt sur le revenu, ces dernières ont deux à trois ans de retard sur l'année courante.

La méthode de calcul des taux de rétention fait appel à une période d'immigration de cinq ans en vue de produire des tendances de taux plus régulières au fil du temps, un profil préférable à des changements abrupts d'une année à la suivante en fonction des cycles économiques.

La population analysée comprend tous les réfugiés parrainés par le secteur privé qui sont devenus des résidents permanents entre 2008 et le 30 avril 2013, qui ont produit des déclarations de revenus en 2013 et qui avaient comme destination et lieu de résidence l'une des dix provinces (les chiffres pour les territoires représentent de petites cellules).